

ABONNEMENTS & ANNONCES		LE NUMÉRO		ÉDITION DU MATIN		LE NUMÉRO		TARIF D'ABONNEMENTS	
A ROUBAIX : 71, Grande-Rue, 71. A TOURCOING : 33, rue Carnot, 33. A BRUXELLES : 23, rue de la Liberté, 23.		5 Centimes		TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages		TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages		3 francs 50 par an 1 franc 50 par trimestre	

LES DERNIERS MOMENTS DE LABEUF : LES INCIDENTS DE L'EXÉCUTION

LA « DÉCLARATION PROTESTANTE » des Souverains anglais

Cette semaine est venue devant la Chambre des Communes anglaise la discussion d'un projet de loi tendant à une modification complète de la formule de la « Déclaration de profession de foi au protestantisme » que les Souverains anglais se trouvent dans l'obligation constitutionnelle de prononcer lors de leur avènement.

Cette « Déclaration » remonte au 16 décembre 1534 et fut prononcée pour la première fois par Guillaume III d'Orange. En voici le texte sacramentel tel que l'encore la tout dévotement le nouveau roi d'Angleterre, Georges V :

« Moi, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande défenseur de la foi, proteste, atteste et déclare, solennellement et sincèrement, en la présence de Dieu, ma ferme croyance que dans le Sacrement de la Cène du Seigneur il n'y a aucune transubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ pendant ni après leur consécration par quelque personne que ce soit, et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, tels qu'ils sont maintenant pratiqués dans l'Église de Rome, sont superstitieux et idolâtres.

« Et je professe, atteste et déclare solennellement en la présence de Dieu que je fais cette Déclaration et chaque partie de celle-ci dans le sens simple et ordinaire des mots qui me sont lus, tels qu'ils sont communément entendus par les protestants anglais, sans qu'aucune récapitulation ou réserve mentale quelconque et sans qu'aucune disposition m'ait été accordée à cet effet. Et par le Pape ni aucune autorité quelconque, et sans penser que je suis ou puisse être obligé devant Dieu et devant les hommes et abusés de cette déclaration ou d'aucune de ses parties, même si le Pape ou toute autre personne ou puissance quelconque m'en dispensait, ou annulait celle-ci ou déclarait qu'elle était nulle et non avenue dans le même sens.

« On conçoit qu'une telle déclaration ait toujours soulevé les réclamations justifiées des catholiques anglais. Ce texte violent, rédigé lors d'une période trouble de l'histoire d'Angleterre, n'a vraiment plus sa raison d'être aujourd'hui.

Le catholicisme fait à notre époque de rapides progrès en Angleterre; les conversions dans tous les rangs de la société sont nombreuses; les « églises » et les « écoles catholiques » se construisent de tous côtés. D'autre part, les autorités ecclésiastiques romaines sont toujours plus respectées et même, de très hautes fonctions politiques et administratives sont confiées souvent à des catholiques.

Le feu roi Édouard VII qui, dans sa grande intelligence, avait présenté cette évolution historique ne craignit pas de montrer lui-même une grande bienveillance aux catholiques; il visita le Pape à quatre reprises différentes, et reçut à sa cour de nombreux prélats. On ne peut oublier aussi que ce fut sous son règne que se déroula, en pleine ville de Londres, et sans aucun incident, la grandiose manifestation catholique du Congrès Eucharistique international de 1908.

La Déclaration, réellement, ne cadre plus avec un tel état d'esprit.

Déjà, lors de l'avènement d'Édouard VII qui, dit-on, affecta de lire à voix très basse ce texte inconvenant, les catholiques avaient tenté de le faire modifier. Le marquis de Salisbury essaya d'élaborer une nouvelle formule; mais elle était encore inadmissible pour les catholiques, et l'échoua.

Le premier ministre actuel, M. Asquith, a repris à son tour cet essai, et il a proposé la formule suivante qui n'a plus rien d'offensant pour les catholiques :

« Je professe, réitomme et déclare solennellement et sincèrement, que je suis un membre fidèle de l'Église protestante réformée établie légalement en Angleterre, et je veux, conformément à l'intention réelle des Édits, pour assurer la succession protestante au trône de mon royaume, sauvegarder et maintenir ces Édits du mieux que je le pourrai, conformément à la loi. »

Cette formule, a expliqué lui-même M. Asquith, semble contenir tout ce qui est nécessaire. Elle délivre le Souverain d'une corvée pénible et de plus écarte toute cause de plainte de la part de nos concitoyens catholiques romains.

Un tel langage de justice et de courtoisie a été approuvé par l'énorme majorité de 383 voix contre 42.

On comprend donc en Angleterre que les catholiques sont des citoyens comme les autres et que leurs convictions doivent être respectées. Il n'en a pas toujours été ainsi en France en ces dernières années. Espérons que chez nous les dernières paroles ministérielles qui ont semblé aussi comprendre de cette façon la manière de gouverner ne seront pas des actes un regrettable démenti.

D...

Explosion d'une Poudrière en Amérique

HUIT MORTS - VINGT BLESSÉS

New-York, 1er juillet. — Une explosion s'est produite dans une poudrière située à Southfield, près de Detroit.

Un signal huit morts et vingt blessés. Plusieurs bâtiments ont été endommagés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS LES INCIDENTS DU 24^o DE LIGNE

Une question de M. Hubert Rouger. — Réponse du Ministre de la Guerre

La question est transformée par M. Fournier, on interpellation que la Chambre renvoie à un mois

L'élection des grandes commissions

Intervention de M. l'abbé Lemire. — Réponse de M. Abel Ferry. — Un contre-projet de MM. Lemire et Modeste Leroy. — Le projet de la Commission est voté

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

Le Sénat a entendu une interpellation de M. Crépiau sur la conduite de certains fonctionnaires coloniaux.

L'assassin Liabeuf a été exécuté vendredi matin. De violents incidents se sont produits. Le colonel Boulet mise devant le conseil de guerre pour avoir soufflet un médecin colonial.

Une poudrière a fait explosion en Amérique, 8 morts, 20 blessés.

L'Exécution de Liabeuf VIOLENTS INCIDENTS

Le Crime de Liabeuf. — Les mesures d'ordre. — Manifestations et bagarres. — Coups de revolver. — Un agent blessé. — Le montage de la guillotine. — Le réveil du condamné. — Avant de mourir Liabeuf crie qu'il n'est pas un souteneur

NOUVEAUX DÉTAILS

Plus que le bruitement des feuilles agitées par la briso matinale.

LES INCIDENTS

Coups de revolver et bagarres

Maintenant il est plus de trois heures. Les magistrats du parquet et M. Leduc se dirigent vers la porte de la prison. Mais soudain une rumeur s'élève au loin, au delà des barreaux. Elle grossit très vite. Bientôt on distingue des cris, et ce sont des cris de « Vive Liabeuf ! » On perçoit également le cri indigué par la *Guerra Sociale* à ses partisans : « Assassins ! »

C'est bientôt un vacarme effroyable. Des estafettes accourent auprès de M. Jouguin et lui parlent à l'oreille. Comme elle l'apportent pour donner des ordres, deux détonations éclatent : ce sont deux coups de revolver qui partent de la foule. Ils sont suivis d'une immense clameur : c'est la police et c'est la cavalerie qui chargent les manifestants. En deux minutes on a fait place nette.

Beaucoup de curieux et de manifestants ne sont pas tirés de la bagarre sans dommage : le visage en sang, tête nue, on les voit se défilant en hôtant par les petites rues où des groupes d'inspecteurs de la Sûreté les pourchassent.

Mais un des coups de revolver a porté : un agent de la brigade des anarchistes, qui se trouvait au guichet, a reçu la balle dans le cou. Deux de ses camarades le prennent sous les bras et le conduisent dans la direction du portail de la Santé.

Il passe devant nous, à quatre mètres de la guillotine, et tout le monde est pris d'une émotion indicible en voyant son visage pâle qui retombe défaillant sur sa poitrine ensanguinée.

M. Touhy le fait transporter à l'infirmerie de la Santé, où un interne lui donnera les premiers soins.

Un autre agent a été blessé dans l'échauffourée, mais moins grièvement.

D'ailleurs, comme nous le disons plus haut, la charge a produit un effet décisif. La foule, qui tout à l'heure grondait derrière les barreaux, s'est écartée et toute l'attention se concentre de nouveau sur la guillotine, car le jour vient et l'on attend le condamné.

Le réveil du condamné

À l'intérieur de la prison, le procureur de la République, le juge d'instruction et M. Leduc, directeur de la prison, se dirigent vers la porte de la Santé, où ils attendent l'arrivée de Liabeuf. Celui-ci est conduit par un garde, et on le voit à peine de l'épaule, et comme le procureur prononce la phrase d'usage, il dit, la voix calme : « Messieurs, je suis attendi. »

Il refuse qu'on l'aide à revêtir son pantalon, et s'assied à sa table après avoir échangé quelques mots avec son avocat. Alors, sans se laisser troubler, il écrit et signe un testament et des lettres, et il se remet à lire et à écrire. On lui apporte une tablette de chocolat que son avocat lui a apportée. Il demande ensuite un verre d'eau, et comme le gardien chef lui offre du thé, il refuse.

« Non ! non ! merci. Pas d'alcool. »

Après avoir détaché les liens qui le retiennent, il se lève et se dirige vers la guillotine. Il est accompagné de ses photographes et de ses dessinateurs qui l'ont suivi jusqu'à la Santé, et il se rend à la guillotine. On lui apporte une tablette de chocolat que son avocat lui a apportée. Il demande ensuite un verre d'eau, et comme le gardien chef lui offre du thé, il refuse.

Le montage de la guillotine

Au pied du mur d'enceinte de la maison d'arrêt, M. Deibler et ses aides montent la machine.

Les journalistes et les fonctionnaires autorisés à assister à l'exécution, suivent leurs mouvements qu'éclairés à peine la leur tremblante de deux lanternes on main.

M. Mouquin, Orsatti, Jean, vont et viennent d'un barrage à l'autre, et ce n'est qu'au moment où le silence est profond. C'est à peine si on perçoit le bruit sourd des pièces de bois que l'on assujettit pour former la base de l'échafaud et le chuchotement des aides qui se transmettent à mi-voix les ordres de leur chef. Soudain une détonation : à deux pas de la guillotine.

« Un coup de revolver ! dit quelqu'un. »

On cherche, et un agent donne l'explication de l'alerte. C'est le peu de sa bicyclette qui vient d'éclater.

Le montage de la machine continue. Enfin il est terminé ; le bourreau manœuvre et deux reprises le défile, pour s'assurer de son bon fonctionnement ; puis il disparaît avec ses aides.

Cette fois le silence est absolu ; on n'entend

L'exécution

« Je ne suis pas un souteneur ! » s'écrie Liabeuf

Le ciel apparaît clair et teinté de rose au bas du boulevard Arago ; au-dessus de l'échafaud, la lumière du jour naissant est voilée par le feuillage des arbres, et dans cette ombre à peine dissipée les assistants, les spectateurs découverts, sentent leur émotion s'accroître.

Les gendarmes ont mis sabre au clair. La porte de la voiture est ouverte. Liabeuf apparaît. Par l'échancrure de la chemise, on voit sa poitrine et son cou nus. Une main se lève pour couvrir sa tête. Les yeux sont égarés, mais les lèvres sont fermées.

Alors Liabeuf, d'une voix très forte, mais nette, qu'on entend de fort loin, prononce :

BULLETIN

1er juillet.

La Chambre a voté le projet sur la nomination des commissions.

REPOSE DE M. ABEL FERRY

M. Abel Ferry. — Je viens, au nom de la Commission du règlement, justifier mon

REPOSE DE M. ABEL FERRY

M. Abel Ferry. — Je viens, au nom de la Commission du règlement, justifier mon

REPOSE DE M. ABEL FERRY

M. Abel Ferry. — Je viens, au nom de la Commission du règlement, justifier mon